

## Séance du jeudi 25 juin 2015

---

Le vingt-cinq juin deux mille quinze, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Philippe DANNE, Maire.

### Présents

Mrs DANNÉ Philippe, LACAMPAGNE Didier, FERNANDEZ Francis, JOSEPH Eric, ROUBY Didier.  
Mmes TALABOT Martine, DUCOS Martine, BERNARDES RAMOS Olinda, FABRIKEZIS Fabienne,  
Emmanuelle LOUVET, Bérengère QUELLIEN.

### Absents

Mmes Bérengère QUELLIEN, Danielle ROBIN.  
Mrs Christian CAZEAUX, Bruno CORNET.  
Mr Fabien LALANNE donne procuration à Philippe DANNE.

### Secrétaire de séance

Fabienne FABRIKEZIS

---

### Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu de la séance du 19 mars 2015.*
  2. *Approbation et signature du compte rendu de la séance du 10 avril 2015.*
  2. *Projet éducatif territorial.*
  3. *Tarifification accueil périscolaire.*
  4. *Décision modificative budgétaire.*
  5. *Domaine de la Sablière : Acquisition d'un macro lot viabilisé à la société PROGEFIM.*
  6. *SDEEG : Demande de subvention des travaux d'éclairage public 2015.*
  7. *Vote d'une subvention pour le Groupement sanitaire de Défense des abeilles de la Gironde.*
  8. *Rentrée scolaire 2015 : Nouvelle organisation des services communaux.*
  9. *Questions diverses.*
- 

*A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

#### **I. Approbation et signature du compte rendu du 19 mars 2015**

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **II. Approbation et signature du compte rendu de la séance du 10 avril 2015**

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **III. Domaine de La Sablière : Cession de terrain communal à la société PROGEFIM.**

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

A l'initiative de la Commune d'Ayguemorte les Graves, ce projet relève d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place depuis la rentrée scolaire 2013/2014, cette démarche va favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle

d'activités périscolaires, voire extrascolaires dans l'intérêt de l'enfant.

Philippe DANNE exprime l'idée de fil conducteur représentée par le PEDT entre ce qui se fait d'une part au niveau des enseignements et l'accueil périscolaire en adéquation avec l'esprit de la réforme sur les rythmes scolaires. Aussi, il tient à remercier la Commission scolaire pour son implication et son travail de fond dans la mise en œuvre de ce projet dans l'intérêt des enfants.

Emmanuelle LOUVET, adjointe en charge des affaires scolaires présente le Projet Educatif Territorial annexé à la présente délibération. Elle rappelle les deux objectifs fondamentaux à savoir la citoyenneté et le vivre ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Projet Educatif Territorial annexé à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

#### **IV. Tarifification accueil périscolaire**

Suite à la réforme des rythmes scolaires mis en place depuis la rentrée 2014/2015, il convient pour la rentrée scolaire 2015/2016 de réactualiser la tarification de l'accueil périscolaire en y intégrant les TAP. Le principe de facturation à la demi-journée et en fonction du quotient familial reste inchangé. Il s'agit simplement d'actualiser les tarifs avec les nouveaux coûts induits par la réforme telle que l'on a pu l'observer sur une année scolaire complète.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière augmentation date de mars 2012.

La nouvelle grille de tarification s'établit comme suit :

Quotient familial	Tarif à la demi-journée	
	1 enfant	2 enfants et plus
moins de 400	0,6	0,56
De 401 à 550	0,7	0,66
De 551 à 700	0,82	0,77
De 701 à 850	1,04	0,92
De 851 à 1000	1,14	1,08
De 1001 à 1150	1,25	1,18
De 1151 à 1300	1,38	1,28
De 1301 à 1450	1,5	1,38
1451 et plus	1,64	1,48

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la grille de tarification proposée ci-dessus à compter du mois de la rentrée scolaire 2015/2016.

#### **V. Décision modificative budgétaire**

Dans le cadre de la saisie du budget 2015, une erreur a été observée concernant l'opération 39 « Multiservices ».

En effet, l'encaissement de la recette relative au produit de la cession d'une partie du domaine privé de la Commune d'un montant de 143 000€ a été saisi au chapitre 024 en opération réelle alors qu'il aurait fallu la saisir en opération d'ordre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la modification budgétaire attendue afin de régulariser le budget 2015.

#### **VI. Domaine de la Sablière : Acquisition d'un macro lot viabilisé à la société PROGEFIM**

Dans le cadre du permis d'aménager du lotissement « Domaine de la Sablière», un macro lot a été réservé à la Commune d'Ayguemorte les Graves pour l'implantation d'un pôle multiservices de type rural.

Par courrier en date du 2 mars 2015, la société PROGEFIM se propose de vendre à la Commune d'AYGUEMORTE LES GRAVES le dit macro lot, référencé sous le numéro 1468 de la section B d'une superficie de 2122m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 310 000€ HT + 43 636€ de TVA sur la marge. L'offre de prix prévoit le paiement en deux fois, à savoir 50% au moment de l'acte plus la totalité de la TVA et le restant un an plus tard.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la proposition de la société PROGEFIM bien que cette dernière soit supérieure à l'estimation des domaines qui évalue le montant de la parcelle à 286 500€ HT considérant l'intérêt public local que revêt cette acquisition ; les objectifs de la Commune étant les suivants :

1. *Implantation d'un pôle multiservices de type rural au cœur du bourg dans la partie Ouest de la Plaine des Sports pour apporter des services à la population en augmentation ainsi que d'une halle de marché.*
2. *Réalisation d'un Programme d'habitat comprenant dans un objectif de mixité sociale du logement locatif social et de l'accession sociale à la propriété.*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de la société PROGEFIM pour un montant de 353 636 € TTC soit 310 000€ HT plus 43 636 € de TVA.
- Dit que le paiement se fera en deux fois, à savoir 198 636€ la première année comprenant 50% du prix HT et la TVA sur la marge en totalité et 155 000€ la deuxième année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à l'acquisition ainsi que tous documents s'y rapportant.
- Précise que les frais de notaire, d'Association Syndicale du Lotissement et de bornage afférents à cette vente seront à la charge de la Commune.

#### **VII. SDEEG : Demande de subvention des travaux d'éclairage public 2015**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le devis des travaux d'éclairage public pour le renouvellement des foyers en 2015.

Le montant de ces travaux s'élève à :

1. 8 244.61 € HT pour les travaux
2. 577.12 € HT pour la maîtrise d'œuvre et la coordination SPS
3. 1 648.92 € TVA sur les travaux

Soit un montant total TTC de 10 470.66 €. Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le SDEEG à hauteur de 20% sur le montant HT plafonné à 60 000€

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1. prévoit le plan de financement suivant pour les travaux d'éclairage public prévus en 2015 à savoir le renouvellement des foyers

➤ Subvention SDEEG 20%	1 764.35 €.
➤ Autofinancement	7 057.38 €.
Soit un total de	8 821.73 € HT.

2. charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demande de subventions auprès du Syndicat Départemental de l'Énergie Électrique et l'autorise à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

#### **VIII. Vote d'une subvention pour le groupement sanitaire de défense des abeilles de la Gironde.**

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Gironde (GDSA) intervient gratuitement auprès des particuliers ou sur le Domaine Public de la Commune pour détruire les nids de frelons asiatiques qui présentent un danger.

Vu la demande de subvention du GDSA en date du 3 avril 2015.

Considérant l'utilité publique de cette association et afin de pérenniser son action, Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention d'un montant de 70€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De leur octroyer une subvention d'un montant de 70€

#### **IX. Rentrée scolaire 2015 : Nouvelle organisation de services communaux**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de l'inspection d'académique procédant à la fermeture de la 6<sup>ème</sup> classe. Dès lors, il convient de procéder à la dépose de l'ALGECO qui faisait office de 6<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire souhaite également évoquer les difficultés qui ont été rencontrées par les services communaux intervenant au niveau de l'école avec une charge de travail accrue liée à la mise en œuvre des TAP, la mise en place de la liaison froide et de l'augmentation des effectifs. Ces difficultés se sont traduites par un absentéisme important. Dès lors, il a été décidé, en concertation avec le personnel communal, de procéder à la refonte de tous les emplois du temps afin de donner plus de cohérence et de lisibilité aux missions de chacun et de valoriser leur travail. Pour cela, l'entretien ménager du groupe scolaire sera confié à une société privée.

#### **X. Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la fin des travaux d'abattage d'arbres route du Pont d'Hostens. La voie est désormais sécurisée.

Martine TALABOT dresse un bilan de l'action du Conseil Municipal des Jeunes avec :

- L'organisation d'une exposition sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale pour le 11 novembre,
- L'animation de jeux collectifs à l'occasion de la fête du village
- La participation au téléthon 2015 avec la projection d'un film. Entrée 50 centimes d'euros ; les recettes seront intégralement reversées au Téléthon.
- Le 5 septembre prochain, l'organisation d'un circuit découverte à travers le site des marais d'Ayguemorte ouvert à toute la population suivi d'un pique-nique. L'annonce de cette manifestation fera l'objet d'un flash spécial.

Philippe DANNE et Emmanuelle LOUVET soulignent la qualité de l'approche qui a guidé l'action du CMJ tout au long de cette année scolaire avec une volonté d'actions transversales axées sur la vie du village.

Monsieur le Maire a sollicité par courrier le département, à l'initiative de la création et de l'extension de l'aire de covoiturage de Thion, pour l'installation de poubelles afin de garantir la bonne tenue des lieux. Un point état des lieux devrait être fait début septembre par le Conseil départemental qui procèdera à leur installation le cas échéant.

Un comptage routier a récemment été commandé auprès de la société Aéro Photo Industrie afin de disposer d'éléments objectifs d'analyse sur différentes problématiques concernant notamment la vitesse excessive de l'entrée de bourg depuis Saint Médard d'Eyrans et au niveau du quartier de Thion afin de dégager des solutions opérationnelles. Les différentes pistes seront évoquées en Commission urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30